



REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE

Informations bi mensuelles N° 4
01 Octobre 2011

Sommaire :

VISITEURS MEDICAUX :
Profession dans le collimateur !

PLFSS 2012 : Potion amère

Regards d'un président de CAF à la fin d'un mandat et perspectives sur l'avenir de la Branche Famille

RSA 10 000 contrats DAUBRESSE expérimentés

Regards de reconnaissance et d'éloges tournés vers Nadine DURCOUTIOUX

VISITEURS MEDICAUX : PROFESSION DANS LE COLLIMATEUR !

En pleine affaire du Médiateur, l'avenir des visiteurs médicaux est remis en cause !

Chevilles ouvrières de l'industrie pharmaceutique, les visiteurs médicaux ont pour mission d'assurer pour le compte des laboratoires, la promotion des nouveaux médicaments auprès des médecins.

Première consommatrice de médicaments dans le Monde, la France compte à ce jour un peu plus de 18 000 visiteurs médicaux.

Depuis longtemps, cette profession fait l'objet d'observations.

En 2007, un rapport de l'IGAS très décrié va même jusqu'à la fustiger.

Les députés se penchent maintenant sur cette activité.

Le 20 septembre, la Commission de Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale a examiné pour la deuxième fois un projet de loi relatif au renforcement de la sécurité sanitaire du

médicament et des produits de santé.

Dans le cadre de cette réforme, présentée comme une refonte du système, le gouvernement entend remettre en cause la profession de visiteurs médicaux.

Le texte prévoit que ces deniers devront s'adresser à un collège de médecins et non plus à un seul praticien.

Cette mesure sera tout d'abord expérimentale en secteur hospitalier sur une période de 2 ans pour être par la suite étendue aux médecins de ville.

Ce projet de loi aura pour conséquence la suppression de milliers d'emplois.

Ce texte a été porté à l'examen de l'Assemblée Nationale le 27 Septembre :

- Sans respect de la Charte de qualité de la visite médicale

- Sans intégration du rôle joué par le délégué médical en matière de sécurité sanitaire.

EDITO

Le gouvernement vient de présenter les mesures du PLFSS 2012 .

Ce projet prend en compte l'impact des mesures Fillon annoncées fin Août. Environ 5 à 6 Mds € qui, avec le plan d'économie de la CNAMTS (2,2 Mds € dont 1 Md € pour le seul médicament) permettraient de contenir le déficit 2012 autour de 6 Mds €.

L'actualité est aussi marquée par la prochaine mise en place des conseils d'administration dans les Branches Famille, Recouvrement, VIEILLESSE et ATMP .

Je remercie tous les administrateurs sortants CFE-CGC pour la qualité de leur contribution et je veux saluer en particulier pour les mandats des Caisses Nationales :

Jean Claude RABY et Alain HONORE (ACOSS)

Yves HERAN, Cyrille ROBBERECHTS et Lila YAGOUNI (CNAVTS)

Nadine DUCOURTIOUX, Salila BELKHIR et Sophie SIMON POLI (CNAF).

Danièle KARNIEWICZ
SECRETAIRE NATIONALE
Secteur Protection Sociale

LA POSITION DE LA CFE CGC :

La CFE-CGC a interpellé les pouvoirs publics sur l'impact des mesures envisagées pour les visiteurs médicaux.

La CFE-CGC a été auditionnée par la Direction Générale de la Santé au coté des organisations syndicales de salariés des entreprises du médicament et du LEEM.

Une campagne d'alerte a été lancée par la CFE- CGC auprès des parlementaires avec l'envoi de fac simile de boites de médicaments

contenant des tracts de mises en garde et de préconisations du bon usage émises par la CFE-CGC à savoir :

- Action renforcée de la haute autorité de sante (HAS) avec mission de valider tous les supports d'information dans un délai raisonnable et de certifier des logiciels informatiques d'aides à la prescription

- Optimisation du recueil des données de pharmacovigilance par l'Etat en collaboration avec

les laboratoires

- Mise en pace d'un mode de calcul de la prime des visiteurs médicaux basé sur l'aspect qualitatif de la formation et de l'information délivrée après mise en place d'un observatoire

- Pénalités financières pour les laboratoires si non respect de la promotion du bon usage du médicament.

.....SUJET A SUIVRE !

LE PLFSS 2012 : POTION AMERE !

Lors de la présentation du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2012, le gouvernement se félicite de la réduction du déficit de la sécurité sociale ramené à 13,9 Mds €.

Mais que prévoit le budget de la sécurité sociale pour l'année prochaine ?

LES PRINCIPALES MESURES :

RECETTES:

-Réintégration des heures supplémentaires dans le calcul des allègements généraux sur les bas salaires (600M €)

-Réduction de l'abattement de CSG-CRDS de 3 à 2 % et suppression de l'abattement pour la participation et l'intéressement (595M €)

-Augmentation du taux du forfait social de 6 à 8 % (410 M €)

-Homogénéisation de la C3S dans le secteur financier (150 M €)

-Assujettissement du Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA) à la CSG (140M €)

-Relèvement de la taxe sur les boissons alcoolisées

(340 M €)

-Révision de la taxe sur les véhicules de sociétés

(100 M €)

-Taxe sur les boissons avec du sucre ajouté (120 M €)

-Hausse du prix du tabac (600 M €)

DEPENSES :

-L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) est fixé à

171,8 Mds € (+2,8 %)

-Augmentation de 40 % du plafond de ressources pour les parents isolés entraînant une revalorisation du complément du mode de garde

(4 M €)

-Amélioration de l'aide versée par les CAF/ MSA lorsque l'autre parent ne paie pas la pension alimentaire (1 M €)

-Plan d'aide à l'investissement dans les établissements médicaux sociaux (50 M €);

-Poursuite du Plan Alzheimer et du Plan Solidarité Grand Age

-Revalorisation du minimum vieillesse de 4,7% pour personnes seules (Avril 2012)

ECONOMIES :

Les économies sont essentiellement prévues dans la Branche Assurance Maladie avec le renforcement de la maîtrise des dépenses de soins (550 M €)

-Baisse du prix des médicaments, remboursements et montée en charge des génériques (770 M €)

-Modification du mode de calcul des indemnités journalières de maladie (220 M €)

-Mise en place de contrats de performance dans les établissements de santé (150 M €)

-Rationalisation des achats dans les hôpitaux (145 M €)

- Convergence tarifaire entre les établissements publics et privés (100 M €)

-Lutte contre la fraude à l'hôpital (55 M €)

L'équilibre de la Branche Vieillesse s'améliore de 5,5 Milliards d'euros grâce à la réforme des retraites.

LE PLFSS 2012 : Potion amère !

Données de la Commission des Comptes / PLFSS 2012 en Mds €:

| | ANNEE 2011 | ANNEE 2012 |
|----------------------|--------------|---------------|
| TOTAL DEFICIT | -18,2 | - 13,9 |
| CNAMTS | 9,7 | - 5,9 |
| AT MP | 0,0 | 0,0 |
| CNAF | - 2,5 | - 2,2 |
| CNAVTS | - 6,0 | - 5,8 |

Position de la CFE-CGC :

Dans une actualité économique tourmentée, le gouvernement cherche de nouvelles réductions des dépenses. L'éventail de mesures prévues dans le PLFSS 2012 vise à réaliser 2,2 Mds € d'économie.

Tout en reprenant pour l'essentiel les mesures annoncées fin août, le PLFSS marque un effort

monoparentales et la garde d'enfants et fixe comme objectif de contenir l'évolution des dépenses de santé. Mais attention ! ne pas confondre BAISSSE DE PRIX ET DEREMBOURSEMENT ! Certes, la suppression du remboursement des vignettes oranges proposée par la Cour des Comptes, n'a pas été retenue, reste que les déremboursements seront réels et progressifs. Dans le

contexte de la hausse de la Taxe sur les complémentaires santé, les inégalités face à la maladie se creusent.

Les mesures persistent à ponctionner les classes moyennes sans poser la seule véritable question :

Comment élargir l'assiette de financement de la protection sociale ?

REGARD D'UN PRESIDENT DE CAF A LA FIN D'UN MANDAT ET PERSPECTIVES SUR L'AVENIR DE LA BRANCHE FAMILLE

Les 123 Présidents de CAF ont été réunis à Paris par le Président JL DEROUSSEN le 7 Septembre dernier. Cette réunion revêtait un caractère particulier puisqu'elle marquait la fin de la mandature.

Après les traditionnels discours du Président et du Directeur Général, **H DROUET**, nous avons apprécié l'intervention fort intéressante de **J P DELEVOY**, ancien Ministre, ancien Médiateur de la République et Président du Conseil Economique et Social et Environnemental (CESE).

Son propos a été riche d'enseignement pour les présidents qui côtoient les populations difficiles que sont les allocataires.

Mais aussi et surtout, ce discours se plaçait dans un contexte imposé de rentabilité, ratios, réduction d'effectifs, contrôles ciblés, le tout en décalage complet avec l'humanisme souhaité par notre intervenant dans les rapports des CAF avec ces derniers.

Après les interventions techniques traditionnelles des responsables de la CNAF, nous avons apprécié l'éclairage prospectif de la nouvelle Secrétaire d'Etat,

Madame **C GREFF**, en poste depuis deux mois.

Elle a introduit son propos par des éléments rassurants en félicitant les CAF d'avoir su réagir aux épreuves qu'elles ont subi au cours de ces dernières années : la charge croissante de travail, le RSA, les nouvelles missions, l'évolution décalée des moyens technologiques (outils informatiques) pas toujours en adéquation avec l'urgence de traitement.

Quel avenir demain pour les CAF ? Quelles attentes de l'Etat par rapport à leurs actions ? Comment se préfigurer la COG en cours de négociation ?

Le nouveau concept c'est l'évolution des CAF en «**véritables centres de ressources pour les familles** » et plus spécifiquement en faveur des familles défavorisées. Il s'agit de mettre en œuvre une **OFFRE GLOBALE DE SERVICE** et que les CAF deviennent de véritables **MAISONS DE LA FAMILLE**.

A cette ambition s'ajoute celle de fonctionner en **GUICHET UNIQUE**.

Tel est le cadrage de la tâche qui nous attend dans la prochaine mandature.

Pour parvenir à cet objectif, la CNAF et l'Etat vont conduire une réflexion sur le lancement d'une opération d'appel à projets, démarche à laquelle participeront certaines CAF.

Il s'agit de conduire cette dynamique en concertation avec des collectivités territoriales et des départements.

La campagne « Petite Enfance » a été une réussite mais nous devons maintenant nous consacrer au soutien de la parentalité.

Puisque nous en sommes aux bonnes nouvelles, je confirme que le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux reste d'actualité dans les Caisses.

Que les Présidentes et Présidents qui seront élus prochainement et qui n'ont pas eu la chance de connaître les « Jardins d'Eveil » se rassurent, **nous avons des convictions, de la volonté et du courage et nous ne nous contenterons pas d'appliquer de nouvelles règles sans exiger les moyens nécessaires comme de faire les propositions justes pour nos familles.**

Marc TIXIER

Président CAF de LYON

**REGARD D'UN
PRESIDENT DE CAF A
LA FIN D'UN MANDAT:
Perspectives sur l'avenir
de la Branche Famille**

RSA contrats Daubresse

RSA : 10 000 CONTRATS « DAUBRESSE » EXPERIMENTES

Roselyne BACHELOT a annoncé la création de 10 000 contrats aidés destinés à des bénéficiaires du RSA; Il s'agit de contrats de six mois à temps partiel (7 heures par semaines ou 28 heures par mois). Cette mesure reprend les préconisations de l'ancien Ministre **Marc Philippe DAUBRESSE** dans un rapport remis au Président de la République.

L'Etat va financer des contrats pour une enveloppe estimée à 3

millions d'euros prévus en 2012 en plus de l'enveloppe de contrats aidés annoncés par le gouvernement.

Il va s'en suivre une diminution de la charge du RSA pour les départements dans la mesure où le coût sera circonscrit à la partie du RSA complémentaire au revenu du travail à verser.

Cette mesure met fin aux polémiques sur le caractère ou non d'assistance de cette prestation.

REGARDS DE RECONNAISSANCE ET D'ELOGES TOURNES VERS NADINE DUCOURTIOUX



RCPS: Depuis combien de temps exercez vous un mandat d'administrateur CFE-CGC dans la Branche Famille?

ND: J'ai débuté mon mandat en 1983 à la CAF de Bordeaux comme simple administrateur puis Présidente; Depuis 10 ans, je le poursuis à la CNAF désormais comme chef de file.

RCPS: Que pouvez vous dire sur ces presque 30 années de fort investissement ?

ND: Tout d'abord, ma conviction que ces différents mandats ont été assumés en conformité avec les valeurs portées par la CFE-CGC pour la défense de ses adhérents . Je pense surtout à ceux que l'on considère à tort comme nantis et qui ont aussi des droits à défendre.

Ensuite, ces mandats m'ont permis de contribuer à des avancées significatives dont je suis fière .

RCPS : Selon vous, quelles sont celles qui ont le plus marqué l'histoire de la protection sociale?

ND Le positionnement au plan national permet d'impulser plus facilement des propositions qui conjuguent les aspirations de l'ensemble des régions.

Les éléments marquants de ces différentes mandatures sont les décisions prises dans le domaine de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ainsi que celles qui ont participé au libre choix dans les modes de garde des jeunes enfants. La mesure dont je suis la plus fière est la création de la Prestation pour Jeune Enfant : LA PAJE qui a permis, en outre, une simplification de plusieurs prestations.

On a su également défendre des dispositifs novateurs tels que les micro crèches qui s'inscrivent dans des besoins de garde aussi bien urbains que ruraux.

RCPS: Quels sont les chantiers qui vous paraissent mériter encore des avancées ?

ND: La simplification des prestations doit se poursuivre de façon à donner une meilleure lisibilité aux allocataires sur les dispositifs existants.

Le domaine du logement mérite aussi des améliorations. Contrairement aux idées reçues, les classes moyennes sont particulièrement touchées par cette problématique.

Les aides sont essentiellement destinées aux personnes défavorisées sans suffisamment prendre en compte le fait que les classes moyenne sont aussi besoin d'accompagnements adaptés. Le cas de cadres qui dorment dans leur voiture après rupture dans leur vie professionnelle est devenu trop fréquent.

RCPS: De Hauts Comités se penchent sur l'évolution de la Politique Familiale dans les 15 ans à venir , quel est votre avis sur cette question ?

ND: Il est nécessaire de retoiletter toutes les prestations car les dispositifs ont été emboîtés au fil des ans comme des poupées gigognes. Il faut identifier les aides qui ne sont pas utilisées en conformité avec les besoins et se poser les bonnes questions.

- Les prestations sont elles destinées à la famille ou à l'enfant ?

- Qu'est ce qui amènent les CAF à consacrer leurs moyens sur de l'aide sociale ?

Enfin, on oublie souvent qu'un jeune cadre qui débute , travaille et paie ses impôts, bénéficie de peu d'aides, ce qui pose un réel problème de société.

RCPS: Que pensez vous des mesures proposées par certains sur la fiscalisation des prestations familiales?

ND A mon sens, il serait dangereux de remettre en cause le fondement même de notre politique familiale. Elle est aujourd'hui encore financée en grande partie par les cotisations des salariés ce qui légitime la présence des organisations syndicales et patronales dans les conseils d'administration. Fiscaliser les prestations familiales viderait de tout sens l'existence de ces instances.

RCPS: Quel message avez-vous envie de donner aux futurs administrateurs?

ND: L'exercice de ces mandats m'a permis de construire des réseaux de partenariats propices à promouvoir des avancées.

Ces réseaux perdurent dans mes actuelles fonctions de Présidente de l'OPAC « Gironde Habitat » et de Maire adjointe en charge des affaires sociales dans ma commune.

Mais pour conclure, **je voudrais rappeler que quelque soit le type de mandat que l'on exerce ce n'est pas le sien mais celui de la CFE- CGC !**

Je souhaite enfin émettre un vœu : **celui de voir des échanges fructueux et des retours d'expériences entre administrateurs dans l'exercice de leur mandat.**